FORMATION THERAPIE ALIMENTAIRE

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR SOUTENIR LE CHANGEMENT ALIMENTAIRE

PUBLIC VISE

Professionnels œuvrant dans la relation d'aide

PREREQUIS

Formation naturopathie, formation thérapies brèves, profilage alimentaire, diététicien etc. conseillées.

Un entretien individuel est proposé avant de finaliser l'inscription afin de vérifier l'adéquation des attentes du stagiaire avec les objectifs et le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET COMPETENCES VISEES

Au fil de la formation, le/la stagiaire sera en capacité de :

- Proposer un accompagnement global pour son client avec une posture décentrée
- Proposer des outils ou les voies les plus appropriés pour un client à un moment donné
- Poser un cadre sécurisé à la fois pour le client et le thérapeute et le faire respecter avec bienveillance
- Définir des objectifs positifs, précis, atteignables et accompagner les éventuels changements d'objectifs en cours de suivi.
- Identifier les freins et proposer des outils pour les lever.
- Identifier les ressources du client et les utiliser pour le changement.
- Questionner l'histoire, les croyances et l'éducation du client pour mieux avancer vers le changement souhaité.
- Rendre le client autonome à terme dans l'utilisation des outils transmis.

PROGRAMME

Module 1

- Les concepts propres à l'accompagnement global
- La posture du thérapeute et la position décentrée
- La notion de processus dans le travail
- La définition de l'objectif
- Les différences dans les objectifs du thérapeute et du client

2020

Module 2

- Le cadre et son importance dans la réussite de l'accompagnement.
- Cadre implicite, cadre explicite
- L'observation du processus et son utilité
- Les freins
- Les ressources

Module 3

- L'accompagnement vers l'autonomie
- les différents outils
- Les questions pour faire le lien
- L'histoire personnelle, les croyances, le rôle de l'éducation
- La gestion de ces éléments dans l'accompagnement

METHODES PEDAGOGIQUES

Pour répondre aux objectifs de la formation, nous adoptons des modalités pédagogiques actives avec une alternance sur chaque séquence d'apports théoriques et de mises en situation concrètes (jeux de rôles, écoute active, reformulations, échanges, études de cas) ou valorisant l'expérience des stagiaires.

- > Apports Théoriques
- Valorisation d'expériences
- Partage d'expérience et réflexions en petits groupes ou binômes
- Questionnement réflexif
- Mises en situation (jeux de rôles, écoute active, exercices)

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Support de cours (numérique) reprenant les apports théoriques de la formation
- Cartes heuristiques (Mind Mapping)
- Schémas
- Bibliographie

INTERVENANTE

Gabriella Tamas, thérapeute alimentaire

SUIVI ET EVALUATION

Chaque participant signe une feuille d'émargement par demi-journée. A l'issue de la formation, le stagiaire reçoit une attestation électronique de fin de formation. En cas d'absence supérieure à deux demi-journées, elle n'est pas délivrée. Une évaluation en fin de formation est proposée au stagiaire.

2020

ORGANISATION

3 modules de 4 demi-journées dans une salle de classe virtuelle.

La présence dans la salle de classe virtuelle à ces créneaux est obligatoire pour bénéficier de l'attestation de fin de formation.

Connexion Internet stable avec caméra et son requis

Durée totale : 12 demi-journées de 3,5h : au total 42 heures

Lieu: Internet, salle de classe virtuelle

Tarif: 960 €, TVA non applicable

DEDIT OU ABANDON

En cas d'annulation par Gabriella Tamas avant le début de la formation, la totalité des sommes versées au titre de l'intervention est remboursée, sans aucune retenue.

En cas d'annulation avant le terme du fait de la formatrice (impondérable – cas de force majeure), Gabriella Tamas s'engage au remboursement prorata des sommes versées correspondant à la partie non réalisée. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé.

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai entre 30 jours et 8 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, le bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 180 Euros à titre de dédommagements.

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans les 7 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, aucun remboursement n'est effectué.

En cas d'annulation ou d'abandon par le stagiaire une fois la formation commencée, l'intégralité du coût de la formation reste due.